

## PROCES-VERBAL COMITE SYNDICAL DU 13 JUN 2017

L'an deux mil dix-sept, le treize du mois de juin à vingt-heure, se sont réunis à la maison des services de Sancey, les membres du comité syndical du PETR du Doubs Central, sous la présidence de *Monsieur Rémy NAPPEY*, Président du PETR du Doubs central, dûment convoqués le 7 juin 2017.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 44

QUORUM : 23

PRESENT(S) : BEAUDREY BRUNO, BOURIOT CLAUDE, BOUVARD JACKY, BRAND CHRISTIAN, BRAND YVES, BRUNELLA JEAN-YVES, DALLAVALLE CLAUDE, FAIVRE GERARD SUPPLEANT DE D'HENRY FREDERIQUE, FERREIRA JOAQUIM, GARNIER GEORGES, GIRARD DENIS, GLAUSER JEAN-JACQUES, GUGLIELMETTI CHRISTOPHE SUPPLEANT DE JACQUOT ALAIN, GUILLOZ JEROME, HERANNEY FRANÇOIS, LENOIR CATHERINE, LOHSE MARTINE, MARBOEUF SYLVIANE, MAURICE JEAN-CLAUDE, MONNOT JEAN-JACQUES, MOUGEY MICHEL, MOUREY JEAN-MARC, MOYSE BEATRICE, NAPPEY REMY, NEVERS DANIELE SUPPLEANTE DE CHUZEVILLE JEAN-PAUL, PERDRIX DOMINIQUE SUPPLEANT DE BONNAIRE ISABELLE, PIQUARD CHARLES, ROTH ALAIN, SALVI THIERRY, SCHELLE CHARLES, SIMON KARINE SUPPLEANTE DE PASTEUR ALAIN, VERMOT JEAN-CLAUDE SUPPLEANT DE PAYRAT DIDIER.

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

PROCURATION : -

ABSENT(S) EXCUSE(S) : CARTIER FREDERIC, CARTIER DAMIEN, CIRESA FRANÇOIS, COURANT ALAIN, CUENOT PAUL, DROUVOT CHRISTIAN, GRUET DANIEL, MARTHEY ARNAUD, MESNIER DOMINIQUE, PARROT ANDRE, PERRIGUEY OLIVIER, VIGREUX THOMAS.

ASSISTAIENT EGALEMENT : STEPHANIE MOUILLET (DIRECTRICE), THIBAUT PASSAVANT (CHARGE DE MISSION), GWENDOLINE PECHON (CHARGÉE DE MISSION) ET MARINE VANHELLE (ASSISTANTE).

---

Constatant que le quorum est atteint, le Président déclare la séance ouverte à 20h00.

Il rappelle ensuite l'ordre du jour

1. Présentation de la démarche émergence portée par Franche-Comté Active
2. Intervention de l'ARS pour présenter le Contrat Local de Santé
3. Approbation des procès-verbaux
4. LEADER
5. Validation de l'avenant financier 2017 au Contrat de Ruralité
6. Environnement
7. Économie
8. Mobilité
9. Gestion et ingénierie
10. Questions diverses et informations sur les prochaines réunions

Pour des questions organisationnelles, le Président propose de modifier l'ordre de traitement des dossiers.

### **1 | PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE ÉMERGENCE PORTÉE PAR FRANCHE-COMTÉ ACTIVE**

Monsieur NAPPEY explique que L'association Franche-Comté Active lance un l'Appel À Candidature « Révélez et développez les potentiels de vos territoires ! ». Il accueille Madame BAILLY, responsable de projet « Émergence » à l'association Franche-Comté active.

Madame BAILLY présente ce dispositif qui vise à révéler les potentiels des territoires et les aider à développer leurs projets en mobilisant de nouveaux partenaires ou en créant des structures de l'Économie Sociale et Solidaire pour répondre aux besoins diagnostiqués au préalable.

Lors de son intervention, Madame BAILLY attire l'attention sur le fait que pour que ce dispositif réponde aux attentes du territoire, il convient d'avoir un portage politique fort ainsi que de l'ingénierie sur le territoire.

Il est mis en avant également que :

- le PETR disposant de diagnostic préalable pouvait directement définir ses demandes d'intervention thématique et ainsi intégrer la fin de la phase 1 de la démarche,
- ce projet était finançable aux fonds LEADER s'il répondait à l'un des axes du programme du Doubs central,
- si seulement 2 territoires ont candidaté lors du 1<sup>er</sup> Appel à Candidature annuel, 15 ont établi une lettre d'intention pour le 2<sup>nd</sup> dont l'échéance est le 15 septembre.

Lors des échanges, il est mis en avant par Monsieur BEAUDREY et Madame NEVERS que cette intervention pourrait être complémentaire à l'action d'Objectif Emploi sur la partie accompagnement et débouché sur le public en insertion.

Après la présentation, Monsieur NAPPEY propose que la décision de répondre à l'Appel à Candidature soit prise lors de la prochaine réunion du Comité syndical.

## 2 | APPROBATION DES PROCES-VERBAUX

Le Président explique que le Conseil d'État a rappelé dans une jurisprudence de juillet 2016 que les délibérations doivent être signées par tous les membres présents à la séance.

Il propose qu'à compter de la prochaine séance, la feuille d'émargement vaille également feuille de signature des délibérations prises lors du comité.

### ► COMITE SYNDICAL DU 6 AVRIL 2017

Le Président expose les motifs.

Le procès-verbal du comité syndical du 6 avril 2017, envoyé à l'assemblée avec la convocation, est soumis à approbation.

Le Président invite les conseillers à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur ce document.

Sans remarques particulières, il soumet le document au vote.

↳ *Délibération D1-3-17 : Après en avoir délibéré, le comité syndical approuve, par 31 voix pour et une abstention (Karine SIMON), le procès-verbal du comité syndical du 6 avril 2017.*

### ► COMITE SYNDICAL DU 12 AVRIL 2017

Le Président expose les motifs.

Le procès-verbal du comité syndical du 12 avril 2017, envoyé à l'assemblée avec la convocation, est soumis à approbation.

Le Président invite les conseillers à faire savoir s'ils ont des observations à formuler sur ce document.

Sans remarques particulières, il soumet le document au vote.

↳ *Délibération D2-3-17 : Après en avoir délibéré le comité syndical approuve, à l'unanimité, le procès-verbal du comité syndical du 12 avril 2017.*

## 3 | LEADER

### ► MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Monsieur NAPPEY laisse la parole au Vice-Président en charge de l'économie pour rappeler le contexte.

Monsieur PIQUARD explique que la composition du comité syndical, ayant évolué depuis la fusion du PETR et du SCoT, la composition du comité de programmation est impactée dans sa partie représentation du « collège public ».

Il fait ressortir que, par ailleurs, concernant les acteurs privés, s'il est difficile pour certains de se rendre disponible, d'autres se sont montrés moins engagés.

Monsieur PIQUARD indique que le bureau du Doubs central du 24 avril dernier a établi une nouvelle proposition de composition plus restreinte, qui est ce soir soumise au conseil, avec 20 membres au lieu de 23 précédemment.

Il souligne que cette nouvelle composition aura pour avantage de faciliter le double quorum indispensable aux prises de décision dans le cadre de comité de programmation LEADER.

Le Président expose les motifs.

Vu la délibération DCS3-7-2015 du 15 décembre 2015 validant la composition du Comité de Programmation du Groupe d'Action Local LEADER.

Vu les délibérations DCS6-1-2016 puis DCS1-3-16 modifiant cette composition.

Et suite à la recomposition territoriale issue du SDCI de 2016, une nouvelle composition du comité de programmation a été étudiée en bureau le 24 avril dernier et proposée pour validation en comité syndical.

**Proposition de composition du Comité de Programmation au 13 juin 2017**

<b>COLLEGE PUBLIC (9 voix)</b>			
<b>titulaire</b>		<b>suppléant</b>	
<b>Nom Prénom</b>	<b>intervenant au comité de programmation en qualité de</b>	<b>Nom Prénom</b>	<b>intervenant au comité de programmation en qualité de</b>
Rémy NAPPEY	Président du PETR	Bruno BEAUDREY	Président de la Communauté de communes des deux vallées vertes
Charles PIQUARD	Vice-Président du PETR	Jean-Claude MAURICE	Président de la Communauté de communes Doubs baumois
Frédéric CARTIER	Vice-Président du PETR	Christian BRAND	Président de la Communauté de communes du Pays de Sancey-Belleherbe
Arnaud MARTHEY	Vice-Président du PETR	Laure THIEBAUD	Vice-Présidente à Communauté de communes Doubs baumois
Jérôme GUILLOZ	Vice-Président du PETR	Catherine LENOIR	Vice-Présidente à Communauté de communes des deux vallées vertes
Thomas VIGREUX	Vice-Président du PETR	Jean-Jacques GLAUSER	Vice-Président Communauté de communes Doubs Baumois
Sandra PEROUX	Responsable du Doubs au Centre Régional de la Propriété Forestière Franche-Comté	Florent DUMORTIER	Chargé de mission au Centre Régional de la Propriété Forestière Franche-Comté
Sylvain LAPLACE	Chargé de mission de l'Union régionale des Communes forestières Franche-Comté	Philippe RONDOT	Elu à l'Union régionale des Communes forestières Franche-Comté
Delphine LOMBARDET	Chargée de mission à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Franche-Comté	Virginie CHESSEL	Chargée de mission à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Région Franche-Comté

<b>COLLEGE PRIVÉ (11 voix)</b>			
<b>titulaire</b>		<b>suppléant</b>	
David PERRIGUEY	Président du Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs (GAB 25)	Nuria LOYANT	Groupement des Agriculteurs Biologiques du Doubs (GAB 25)
Yvan PERRIN	Salarié de la scierie du Plateau	Eric DUCROT	Dirigeant Les Avivés de l'Est
Christian DUBOIS	Délégué général de l'ADIB Franche-Comté	Frédéric BLANCHOT	Dirigeant de Ébénisterie Blanchot
Dominique BELFORT	Président de l'Association des Commerçants et des Artisans du Pays de Rougemont (ACAPR)	Reinier WESTPALM VAN HOORN	Conseiller au bureau de l'Association des Commerçants et des Artisans du Pays de Rougemont (ACAPR)
Jean-Claude PIQUARD	Président de l'association DEFI	Medhi MANNA	Membre de l'association DEFI
Anne-Marie BAILLY	Chargée de développement Emergence Franche-Comté Active	Frédéric CUSCO	Directeur Franche-Comté Active

Gilbert MARBOEUF	Vice-Président du Conseil de développement	Christian PERROT	Membre du conseil de développement
Maryane BOUQUET	Responsable de coordination au CLIC-Réseau Gériatologique de Baume les Dames ESPACE SENIORS	Marc PETREMENT	Président de CLIC-Réseau Gériatologique de Baume les Dames ESPACE SENIORS
Claude HENRIOT	Elu à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort	Christophe CHAMBON	Elu à la Chambre interdépartementale d'Agriculture Doubs-Territoire de Belfort
Christèle LENGLET	Membre du Conseil d'Administration de l'association Des artistes à la campagne	Magali JEANNINGROS	Adhérente à l'association Des artistes à la campagne
Muriel BANNELIER	Présidente de l'association Gaïa	Fernand COTON	Adhérent à l'association Gaïa

↳ *Délibération D3-3-17 : Après en avoir délibéré le comité syndical valide, à l'unanimité, la proposition de modification de composition du Comité de programmation.*

### ► **Avancement du programme**

Monsieur PIQUARD indique que la Région, Autorité de Gestion des fonds européen FEADER, a signé la 1<sup>ère</sup> convention du programme LEADER sur sa partie Franche-Comté avec le PNR du Haut Jura. Il précise que le PETR a transmis l'ensemble des pièces nécessaires pour le conventionnement le 24 mai 2017 à l'Autorité de Gestion et que les services attendent désormais un retour.

Monsieur PIQUARD signale que les affiches pour promouvoir le programme du Doubs central ainsi que des flyers sont en préparation.

Il est rappelé par les services que même si le conventionnement n'a pas eu lieu, les porteurs de projets peuvent déposer leur dossier et obtenir des autorisations préalables. Il est recommandé de prendre contact avec le service LEADER du PETR dans ce cas.

## **4 | INTERVENTION DE L'ARS POUR PRÉSENTER LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ**

Le Président rappelle que conscient d'un déficit d'offre de santé sur son territoire, le PETR du Doubs central a fait le choix de travailler sur la thématique santé et a acté la réalisation d'un Contrat Local de Santé (CLS) à l'échelle de son territoire.

Il laisse ensuite la parole aux représentants de l'Agence Régionale de Santé : Monsieur Jérôme NARCY, Délégué départemental du Doubs et Madame Faustine PERROT, Animatrice Territoriale en Santé et référente sur le Doubs central pour présenter les étapes de la mise en œuvre du Contrat Local de Santé.

La présentation (joint au procès-verbal) débute par quelques éléments du diagnostic déjà amorcés sur le Doubs central puis se poursuit par la démarche de co-construction qui doit aboutir au Contrat Local de Santé.

Le Président présente ensuite Thibault PASSAVANT, agent recruté par le PETR sur la thématique « santé » et qui va travailler en binôme avec Faustine PERROT. Il rappelle que ce dossier sera géré par Monsieur VIGREUX, Vice-Président en charge de la mobilité et de la santé et que Madame NEVERS, au vu de son expertise, a souhaité également suivre ce dossier.

A des questions sur les données du diagnostic préalable, Mme PERROT indique que les données présentées ce soir sont exhaustives et que le travail de compilation continue.

Madame MARBOEUF demande si l'accompagnement relationnel des personnes âgées pourra être traité dans le CLS. Madame PERROT lui répond qu'une telle préoccupation pourra être traitée dans le plan d'action et qu'il faudra alors trouver l'acteur ou la structure qui pourra répondre à de tels besoins. Elle prévient cependant que le champ d'action du CLS concerne principalement la santé et non l'accompagnement ludique des personnes âgées.

Monsieur NARCY précise que ce sujet pourrait être traité en parallèle par le biais de la « Conférence des financeurs » dans laquelle participe le département.

Madame NEVERS indique qu'il existe déjà un réseau d'acteur important sur le Doubs central et que la plus grande difficulté réside sûrement sur les périmètres d'intervention du CLIC et du Réseau Local de Santé qui ne sont pas les mêmes et qui ne sont pas callées sur le périmètre du PETR. Elle propose de commencer par intégrer les nouveaux territoires et de se mettre d'accord sur une cartographie commune

avant d'entamer toute action. Elle attire l'attention sur le fait qu'il convient de ne pas modifier des choses qui fonctionnent et de ne pas créer de doublon.

Madame PERROT répond que le département s'est déjà emparé de la question et qu'il est dans une démarche d'harmonisation des périmètres.

Monsieur PERDRIX demande quelle place est laissée à l'initiative privée dans la création d'établissements de santé.

Monsieur NARCY précise que désormais il n'y a plus de création d'EHPAD prévu mais seulement des extensions. Si de nouveaux EHPAD devaient être créés ce serait par appel à projet, ce qui engagerait les responsabilités conjointes entre le Département et l'ARS suivant les fonds alloués respectivement par le ceux-ci au niveau régional.

Il explique que concernant le cas spécifique des établissements privés, ils ne sont pas reconnus comme EHPAD donc ne peuvent bénéficier de subvention. S'il est possible d'ouvrir des établissements privés, ces derniers seront plus cher pour l'utilisateur, avec une offre de soin moins avantageuse, notamment concernant les infirmières et les aides-soignantes.

Monsieur GUILLOZ souhaite qu'une attention particulière soit portée aux manques de spécialistes sur le Doubs central et interroge sur les moyens dont dispose les collectivités pour les faire venir sur le Doubs central.

Monsieur NARCY explique qu'à l'heure actuelle les médecins ne choisissent pas leur lieu d'implantation seulement en fonction de la rémunération potentielle : ils prennent en compte la qualité de vie et les conditions de travail. C'est pour cela que 25 % des jeunes médecins font le choix d'intégrer des maisons de santé et qu'il est essentiel pour les territoires de travailler à leur promotion pour donner envie aux professionnels de s'installer.

Monsieur BEAUDREY résume en demandant à Monsieur NARCY si l'un des objectifs du CLS serait de savoir vendre notre territoire.

Monsieur NARCY confirme.

**Madame NEVERS et Monsieur SCHELLE quittent la séance.**

## **5 | VALIDATION DE L'AVENANT FINANCIER 2017 AU CONTRAT DE RURALITÉ**

Le Président explique que cet avenant financier doit être signé avant le 30 juin 2017.

Il explique que le PETR a été destinataire de la liste des projets retenus stipulant le montant de fonds d'État dédié.

Il précise qu'une rencontre avec les services de la Préfecture a eu lieu mais qu'il n'y a eu aucune marge de négociation car la répartition avait déjà été validée par le Préfet.

Le Président fait apparaître que l'enveloppe pour le PETR est de 410 818€ sur un montant d'enveloppe départementale de 1,7 millions d'euros. Il expose les motifs donnés par les services de l'Etat quant aux dossiers non retenus et les suites à donner le cas échéant :

- La Tour de Scay : déposer un dossier DETR pour 2018 mais demandé une autorisation préalable de commencer les travaux
- Branne : à redéposer en DETR pour 2018
- C2VV : dossier de la voie verte pas assez avancée mais déposer un dossier pour la DETR 2018
- SMIX d'Europolys - PETR - Syndicat scolaire de Vellevans et de Mésandans : syndicat non éligible au FSIL-contrat de ruralité ;  
par contre pour le Syndicat scolaire de Vellevans, le projet est éligible à la DETR 2017 pour le Syndicat de Mésandans, il conviendra de déposer un dossier à la DETR 2018
- CCDB : le dossier de groupe scolaire n'est pas assez avancé
- Baume les Dames : projet de l'Hôtel des services intégré dans la DETR 2017
- Soye : ce n'est pas un projet structurant

Le Président expose les motifs.

Les contrats de ruralité sont les « nouveaux outils » de développement des territoires ruraux.

Le contrat de ruralité vise à définir dans un seul document les financements dont disposent la collectivité pour ses projets afin que les services de l'État affectent au mieux les fonds disponibles (DETR, FNADT...). Ce contrat d'une durée de 4 ans (à terme 6 ans) doit permettre de décliner les opérations structurantes du territoire autour de 6 volets prioritaires : accessibilité aux services et aux soins - développement de l'attractivité (économie, numérique, téléphonie mobile, tourisme, etc...) - redynamisation des bourgs-centres, renforcement des centralités et soutien au commerce de proximité - mobilités -transition écologique - cohésion sociale.

Par délibération DCS3-6-16, le comité syndical a validé la signature du Contrat de ruralité qui a été signé le 29 décembre 2016.

L'avenant financier pour 2017 devant être signé avant le 30 juin 2017, le PETR a procédé au recensement des projets sur le Doubs central et l'a transmis aux services de l'Etat fin février.

Cet avenant a pour objet de déterminer les engagements financiers de l'État (notamment DETR, FSIL-thématique, FSIL-« contrat de ruralité », Volet territorial du CPER, TEPCV) sur le Doubs central.

Le projet d'avenant est joint à la délibération.

↳ *Délibération D4-3-17 : Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le comité syndical :*  
- valide l'avenant financier 2017 du Contrat de ruralité pour le Doubs central  
- autorise le Président à le signer ainsi que toutes les pièces afférentes à cette décision.

Madame MOYSE et Monsieur GLAUSER sortent de la salle.

## 6 | ÉCONOMIE

### ► FILIERE CIRCUIT ALIMENTAIRE

- Lancement du marché « Étude de l'offre et de la demande en produits alimentaires locaux et/ou issus de l'agriculture biologique sur le territoire du PETR du Doubs central »

Le Président demande au Vice-Président en charge de l'économie, d'exposer les motifs.

Lors du Débat d'Orientations Budgétaires 2017, le comité syndical a validé la réalisation d'une étude portant sur l'offre de produits alimentaires locaux et/ou issus de l'agriculture biologique et la réalisation d'une étude portant sur la demande en produits locaux et/ou issus de l'agriculture biologique de la restauration collective.

Cette étude globale sur l'offre et la demande en produits locaux et/ou biologique sur le territoire du PETR du Doubs central s'inscrit dans le cadre de la stratégie LEADER et du Plan Climat Énergie Territorial dans la mesure « Encourager les modes de production et de consommations alimentaires durables et de proximité ».

Il est rappelé également que cette étude avait déjà fait l'objet d'un marché en 2016, déclaré sans suite pour motif d'intérêt général (délibération DCS-5-2016).

Les pièces du marché sont jointes à la délibération.

↳ *Délibération D5-3-17 : Après en avoir délibéré le comité syndical à l'unanimité :*  
- valide les pièces du marché pour l'étude suivant les choix qui auront été retenus,  
- autorise le Président à procéder au lancement de la consultation pour le marché relatif à l'étude de l'offre et de la demande en produits alimentaires locaux et/ou issus de l'agriculture biologique sur le territoire du PETR du Doubs central,  
- valide la composition du jury de sélection composé des membres du bureau du PETR du Doubs central, des présidents des communautés de communes (ou de l'un de leurs Vice-Présidents) et du président du conseil de développement (ou son représentant),  
- autorise le jury de sélection à retenir les candidats pour l'audition, à les auditionner, à négocier avec eux et à procéder à un classement des offres,  
- autorise le Président à retenir le prestataire suivant l'avis du jury de sélection,  
- autorise le Président à signer le marché et les documents y afférant, suivre son exécution et procéder au paiement.

Monsieur PIQUARD signale que l'étude devrait démarrer en septembre 2017 avec un rendu prévu en février 2018.

- Dossier de demande de subvention auprès de LEADER

Le Président demande au Vice-Président en charge de l'économie, d'exposer les motifs.

Dans le cadre de l' « Étude de l'offre et de la demande en produits alimentaires locaux et/ou issus de l'agriculture biologique sur le territoire du PETR du Doubs central », le PETR du Doubs central va déposer un dossier de demande de fonds européens LEADER auprès du GAL du Doubs central.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

#### Plan de financement prévisionnel

Dépenses (TTC)		Recettes (TTC)	
Étude de l'offre et de la demande en produits alimentaires locaux et en produits alimentaires locaux et issus de l'agriculture biologique	45 000 €	FEADER	36 000 €
		PETR du Doubs central	9 000 €
<b>Total</b>	<b>45 000 €</b>	<b>Total</b>	<b>45 000 €</b>

↳ *Délibération D6-3-17 : Après en avoir délibéré le comité syndical à l'unanimité :*  
- valide le plan de financement prévisionnel de l'étude et accepte de prendre en charge les cofinancements non obtenus,

- autorise le Président à formaliser et déposer un dossier de demande de financement au titre de LEADER auprès du GAL du Doubs central,
- permet au Président de signer tous documents afférant à cette décision.

### ► FILIERE BOIS : AVANCEE DU PLAN D'APPROVISIONNEMENT TERRITORIAL

Monsieur PIQUARD indique qu'en réponse au cahier des charges envoyé le 20 avril dernier, l'Union régionale des communes forestières (URACOFOR) a envoyé la convention reprenant les différents éléments afférant au PAT.

Il explique que toutefois, dans cette réponse, manquent quelques éléments demandés par le PETR, à savoir :

- des données sur le bois d'œuvre : seul le bois énergie est abordé,
- la consommation et de la ressource disponible aux frontières de notre territoire,
- la réalisation d'un plan d'actions (la convention évoque une « approche stratégique » sans vraiment préciser de quoi il s'agit).

Monsieur PIQUARD fait apparaître qu'il a donc été demandé à l'URACOFOR de reprendre la convention en y ajoutant ces éléments et que le PETR attend donc un retour. Il regrette que ce dossier prenne autant de retard et envisage donc de prendre contact avec le Directeur ou le Président de l'URACOFOR.

Monsieur PIQUARD précise que, concernant le financement du PAT, un accusé de réception a été demandé pour les fonds européens LEADER et le dossier de demande de subventions pour le Département a été déposé. Il rappelle que le coût estimatif du PAT est de 70 000 €, que le Département est sollicité à hauteur de 4 000 € et que le reste sera financé par LEADER et l'autofinancement du PETR (20 %).

## 7 | ENVIRONNEMENT

### ► APPLICATION DES PENALITES DE RETARD POUR LE MARCHE PRESTATAIRE POUR LE DIAGNOSTIC ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Président laisse la parole au Vice-Président en charge de l'environnement pour rappeler le contexte.

Monsieur GUILLOZ rappelle que dans le cadre de l'opération de rénovation de l'éclairage public avec TEPCV, le bureau d'étude Noctabene a réalisé un diagnostic des installations de 35 communes du territoire avec un coût forfaitaire annoncé dans l'acte d'engagement de 42 053 €HT.

Il explique que la mise en œuvre administrative de ce marché a été complexifiée par des imprécisions de facturation et un retard de réalisation qui nécessitent un positionnement du comité syndical.

Monsieur GUILLOZ souligne que la proposition de délibération présentée ci-après a été validée par le bureau du 12 juin dernier après accord de la trésorerie et du prestataire.

Le Président demande au Vice-Président en charge de l'environnement, d'exposer les motifs.

Par délibération DCS8-2-2016 du 21 mars 2016, le comité syndicat a acté l'adhésion et la coordination au groupement de commande pour la réalisation d'un inventaire technique, énergétique et financier accompagné de préconisation d'actions pour les installations en éclairage public de communes du PETR du Doubs central,

Cette prestation a été confiée au bureau d'étude NOCTABENE avec la signature de l'acte d'engagement le 8 août 2016. Le Cahier des Clauses Particulières (CCP) du marché prévoyait que l'étude soit remise au plus tard en date du 23 novembre 2016. Or le bureau d'étude a remis l'ensemble des éléments demandés dans le marché en date du 15 mars 2017.

Le CCP du marché, prévoit en conformité avec les règles de la commande publique, l'application de pénalité de retard en cas de non-respect des délais prévus. L'article 10.3 du CCP fixe, par dérogation de l'article 14 du CCAG PI, un montant de 200 € par jour de retard.

En prenant comme base la date de réception du rendu partiel, le montant des pénalités pourrait être de 84 jours x 200 € = 16 800 €.

Toutefois, un rendu partiel a été effectué par la société en janvier 2017, permettant au PETR de poursuivre en partie l'opération.

L'entreprise justifie ce retard par des difficultés internes mais également techniques qui l'ont obligé à revenir sur le terrain pour assurer l'exhaustivité de certaines de ses investigations initiales.

Il revient au comité syndical de se prononcer sur l'application ou l'exonération totale ou partielle des pénalités de retard applicable au décompte général et définitif, compte tenu des difficultés rencontrées par l'entreprise.

Le Président propose de procéder au vote.

↳ Délibération D7-3-17 : Après en avoir délibéré le comité syndical à l'unanimité :

- valide l'application ou l'exonération totale ou partielle des pénalités de retard applicable au Décompte Général et Définitif,
- valide le montant des pénalités proposées de 2 600 € HT,
- autorise le Président à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

## ► Suivi des dossiers en cours

### ▪ Espaces Infos Énergie

Monsieur GUILLOZ indique que le Conseil Départemental a décidé de lancer une campagne de communication sur le programme « *Habiter mieux* » et que des affiches et des plaquettes ont été envoyées à l'ensemble des communes du Doubs.

Monsieur GUILLOZ fait apparaître que ces documents reprennent les mêmes visuels que l'opération « *Animation et sensibilisation pour la rénovation énergétique des logements* » portée par le PETR du Doubs central en partenariat avec les communautés de communes et confiée à l'ADIL (Association Départementale d'Information sur le Logement). Il annonce qu'afin d'assurer la lisibilité et la compréhension du dispositif par les habitants du Doubs central, il a demandé par courrier aux maires de veiller à ne pas utiliser les documents du Département mais ceux du Doubs central.

Monsieur GUILLOZ rappelle qu'il est important de mettre en avant les permanences des Espaces Infos Energie sur le Doubs central et que les maires qui ne disposeraient plus de l'affiche peuvent se rapprocher des communautés de communes.

### ▪ Éclairage public

Monsieur GUILLOZ indique que le SYDED a reçu l'ensemble des conventions d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour les 46 communes qui sont dans le dispositif.

Il explique que l'une des premières missions de l'AMO est d'établir un descriptif quantitatif et estimatif des travaux à réaliser et que pour ce faire, les agents du SYDED rencontrent actuellement les élus de chaque commune. Il ajoute que parallèlement à cette mission, le SYDED travaille sur la réalisation du Document de Consultation des Entreprises et sur les lots géographiques.

Monsieur GUILLOZ signale que le comité de pilotage TEPCV se réunira le 27 juin pour valider les différents documents nécessaires.

### ▪ Animations PCET

Monsieur GUILLOZ rappelle qu'afin de mener à bien la politique d'animation et de sensibilisation sur le Doubs central, des partenariats ont été établis avec différentes structures : l'ADEME, le CPIE et les Espaces Infos Énergie.

Il présente le calendrier des différents événements :

- du 19 juin au 7 juillet : exposition « Belles et Rebelles » dans les rues de Baume-les-Dames concernant le Zéro Pesticide dans l'entretien des voiries et des espaces vert,
- Samedi 24 juin de 10h à 12h (à confirmer) : Animation/Balade autour de l'exposition « Belles et Rebelles » dans le centre-ville de Baume-les-Dames
- Le 24 juin festival : « Zick en Terre » de l'association GAIA sur le site des Pipes Ropp à Baume-les-Dames avec la présence d'un stand du CPIE sur le gaspillage alimentaire,
- 19 juillet sur le marché de Clerval : présence d'une animation « Porteurs de parole » sur la transition énergétique avec le CPIE + Stand des Espaces Infos Energie + Stand du PETR pour la promotion de TADOU, LEADER et PCET/TEPCV,
- 21 juillet au marché de Belvoir : présence d'une animation « Porteurs de parole » sur la transition énergétique avec le CPIE,
- du 16 au 20 octobre : Caravane de l'Énergie à Baume-les-Dames avec l'Union Départemental des CCAS. Animation à destination de tous les habitants du Doubs central avec la mobilisation des acteurs sociaux du territoire (Centre Départemental Médicosocial),
- Soirée du 18 octobre théâtre forum et stands du CPIE et des Espaces Infos Énergie au Centre d'affaires et de rencontres de BLD qui aura pour thématique la transition et la précarité énergétique,
- 24 octobre : Caravane de l'énergie en présence notamment des Espaces Infos Energie à l'Isle sur le Doubs,
- Soirée du 24 octobre : Conférence gesticulée sur la transition énergétique à la salle des fêtes de l'Isles sur le Doubs.

## 8 | MOBILITÉ

En l'absence du Vice-Président en charge du service à la personne, Monsieur NAPPEY présente les points suivants.

### ► FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE POUR 2017

Le Président indique qu'un projet de convention entre la Région et le PETR est en phase de relecture. Il rappelle que cette convention pluriannuelle prévoit les modalités de financement du service par la Région et qu'elle doit être examinée par l'Assemblée en septembre.

Il explique que le modèle initial envoyé par la Région prévoyait une prise en charge de 50% des déplacements et que le PETR a fait une proposition portant cette intervention financière de 50% sur le fonctionnement total du service. Il fait valoir qu'en effet, le système d'optimisation du PETR permet de faire des économies sur les coûts de déplacement.

#### ► **COVOITURAGE : LANCEMENT DE LA PHASE DE TEST**

Le Président indique que le logiciel de covoiturage a été livré au PETR du Doubs Central le 5 mai dernier par la société Simplicity. Il explique que cet outil, pour l'instant en rodage par les services, doit devenir un complément au réseau TADOU, en répondant à deux nouvelles préoccupations : élargir la mobilité au-delà du territoire et amplifier la plage horaire pour les réservations.

Il met en avant que si plusieurs des fonctionnalités sont d'ores et déjà opérationnelles, une réunion est prévue le 14 juin prochain avec Simplicity pour que le logiciel s'adapte à nos demandes initiales en terme notamment de périmètre, de couverture et d'interface.

Le Président indique que dès que le rendu correspondra à la demande du PETR, il est proposé de réaliser une phase de test-ajustement avec des entreprises et/ou collectivités ciblées durant plusieurs semaines. Le Président fait ressortir que l'objectif est que le site soit opérationnel pour le 1<sup>er</sup> septembre 2017 et que pour ce faire la commission « service au public » va être réunie rapidement.

Avant de proposer de délibérer sur le lancement de la phase de test, le Président rappelle l'importance du travail réalisé en commission et de la nécessité de s'y inscrire.

Monsieur Yves BRAND signale qu'il souhaite s'inscrire dans la commission « services au public ».

Le Président expose les motifs.

Dans le marché pour la création du logiciel de réservation et d'optimisation des voyages pour le transport à la demande, il avait été demandé au prestataire de réaliser également une plateforme de covoiturage. Cette option permettait ainsi de compléter l'offre de mobilité pour les habitants du Doubs central. Le prestataire vient de livrer la version test du logiciel. Afin de ne pas prendre de retard pour le développement de la version définitive, il est proposé d'utiliser la période estivale pour ouvrir cette phase à un public cible. La « commission services au public » devra être réunie prochainement pour découvrir le nouvel outil et réfléchir aux bases de fonctionnement de ce nouveau service qui seront reprises dans la « Charte covoiturage du Doubs central ».

↳ *Délibération D8-3-17 : Après en avoir délibéré le comité syndical à l'unanimité autorise cette phase de test selon la « charte de covoiturage du Doubs central » qui sera établie par la commission « services au public »*

## 9 | **GESTION ET INGÉNIERIE**

#### ► **MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU BUREAU DU PETR DU DOUBS CENTRAL**

Le Président expose les motifs.

Par délibération D3-1-17 du 6 avril 2017, le PETR a instauré la composition du bureau suivante :

- Président et Vice-Présidents du PETR
- Présidents des communautés de communes membres,
- Délégués suivants : Monsieur Jean-Jacques GLAUSER, Madame Catherine LENOIR, Monsieur Claude BOURIOT, Monsieur Thierry SALVI et Monsieur Georges GARNIER.

Considérant la demande de deux nouveaux délégués souhaitant intégrer l'instance, il est proposé de modifier la composition du bureau comme suit :

- Président et Vice-Présidents du PETR
- Présidents des communautés de communes membres,
- Délégués suivants : Monsieur Jacky BOUVARD, Monsieur Jean-Jacques GLAUSER, Monsieur Alain JACQUOT, Madame Catherine LEANOIR, Monsieur Claude BOURIOT, Monsieur Thierry SALVI et Monsieur Georges GARNIER.

↳ *Délibération D9-3-17 : Après en avoir délibéré le comité syndical à l'unanimité valide la nouvelle composition proposée.*

#### ► **INGENIERIE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION D14-2-17 CONCERNANT LES DEMANDES DE SUBVENTION POUR LE POSTE DE CHARGE DE MISSION SANTE 2017**

En amont, le Président explique que dans la délibération précédente, le PETR sollicitait un cofinancement de l'État par le biais du Contrat de Ruralité mais que ce montage financier étant impossible, une demande va être faite auprès de la Région

Le Président expose les motifs.

Dans le cadre de son Contrat de Ruralité de 2015, les démarches ont été initiées pour que le Doubs central se dote d'un Contrat Local de Santé. L'Agence Régionale de Santé a commencé à préparer le diagnostic préalable qu'il convient d'abonder avec les acteurs locaux.

Par délibération DCS17-1-17 du 15/02/2017, le PETR a ainsi créé un poste à mi-temps pour suivre cette mission.

Par délibération D14-2-17, le comité syndical avait validé le plan de financement prévisionnel pour le poste de chargé de mission santé 2017.

Le projet ne pouvant intégrer le Contrat de ruralité, une autre source de financement a été recherchée.

La Région pourrait intervenir au titre de l'année 2017 dans le cadre de sa politique territoriale 2014-2017.

A ce titre, le plan de financement prévisionnel pour le poste de chargé de mission santé a été revu :

#### Plan de financement prévisionnel 2017

Dépenses		Recettes	
Salaires ½ ETP (charges comprises)	12 500 €	subvention ARS	6 250 €
frais de déplacement	625 €	subvention Région	4 250 €
		autofinancement (20%)	2 625 €
total	13 125 €	total	13 125 €

↳ *Délibération D10-3-17 : Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :*

- valide le plan de financement prévisionnel modifié,
- autorise le Président à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Région et l'État,
- autorise le Président à signer tous les documents permettant la mise en œuvre de cette décision.

#### ► TABLEAU DES EFFECTIFS

En amont, le Président explique que l'agent en charge de la gestion du service TADOU a sollicité une mise en disponibilité de 2 ans pour élever un enfant de moins de 8 ans. Il indique qu'afin de permettre au service TADOU de continuer à fonctionner, il propose de passer le poste de sa collègue de 26 heures à 35 heures.

Le Président expose les motifs.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'arrêté Préfectoral n°2014351-0004 portant transformation du syndicat mixte pour le Pays du Doubs central en pôle d'équilibre territorial et rural,

Conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Considérant qu'il appartient au comité syndical de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Vu la délibération D15-2-17 du 12 avril 2017 prise suite à l'arrêté préfectoral du 29 mars 2017 portant fusion du PETR avec le syndicat mixte pour le SCoT du Doubs central qui valide dans son article 7 que « les personnels employés par les structures qui fusionnent sont transférés au nouveau PETR du Doubs central »,

Considérant que la demande de mise en disponibilité de l'agent occupant le poste de « gestionnaire de service TADOU » prend effet à compter du 10 juin 2017 et ce pour une durée de 2 ans,

Il est proposé de modifier le poste de « secrétaire standardiste du service TADOU » pour augmenter le temps de travail de 26 à 35 heures hebdomadaires.

Le tableau des effectifs ainsi modifié se présenterait comme suit :

Date et n° délibération	Grade	Cat.	Durée hebdomadaire poste	Missions	Poste vacant depuis le	Poste occupé
<i>Filière administrative</i>						
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Adjoint administratif	C1	35 heures	Direction		Titulaire
DCS22-1-17 du 15/02/2017	Adjoint administratif	C1	15 heures	Gestionnaire du service TADOU	Mise en disponibilité	Contractuel - CDI -
<b>DCS10-3-17 du</b>	Adjoint	C1	<b>35 heures</b>	Secrétaire standardiste		Contractuel

<b>13/06/2017</b>	administratif			TADOU		
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Adjoint administratif	C1	35 heures	Assistante		Contractuel
DCS8-1-16 du 01/03/2016	Adjoint administratif – besoin occasionnel	C1	35 heures		10/06/17	
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Attaché	A	35 heures	Chargé de mission urbanisme		Contractuel
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Attaché	A	35 heures	Chargé de mission PCET		Contractuel - CDI -
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Attaché	A	35 heures	Chargé de mission économie	01/01/16	Contractuel
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Attaché	A	35 heures	Chargé de mission LEADER		Contractuel
DCS9-6-15 du 15/09/2015	Attaché	A	35 heures	Chargé de mission LEADER		Contractuel
DCS17-1-17 du 15/02/2017	Attaché	A	35 heures	Chargé de mission « services à la personne »		Contractuel
DCS9-1-16 du 01/03/2016	Attaché – besoin occasionnel	A	35 heures	Chargé de mission	Non pourvu	Contractuel

↳ Délibération D11-3-17 : *Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité :*

- valide la modification de temps de travail du poste de « gestionnaire de service TADOU » de 26 heures à 35 heures,
- valide le nouveau tableau des effectifs,
- prévoit l'ensemble des charges correspondantes aux budgets du PETR (principal et annexe).

#### ► AVENANT AU CONTRAT POUR LE POSTE DE « SECRETAIRE-STANDARDISTE TADOU »

Le Président expose les motifs.

Par délibération n° DCS11-1-2014 du 18 février 2014, le syndicat avait créé un poste d'emploi aidé CUI. Véronica ANDORINHA avait été recrutée initialement pour la période du 10 mars 2014 au 9 mars 2015 puis renouvelée pour un an par délibération DCS14-2-2015. La durée du contrat d'insertion de droit privé était de 2 ans et il se terminait donc le 9 mars 2016.

Par délibération DCS8-1-2016, pour répondre au besoin du service TADOU, un poste d'adjoint administratif à temps non complet (26 heures par semaine) pour besoin occasionnel a été créé.

Mme ANDORINHA a été recrutée sur ce poste pendant la période du 8 mars 2016 au 9 mars 2017.

Par délibération DCS21-1-2017 du 15 février 2017, un contrat a été établi pour une durée de trois mois à 26h par semaine sur la base du poste « secrétaire standardiste TADOU » définie dans le tableau des effectifs par délibération DCS9-6-15 du 15 septembre 2015.

Vu la délibération D16-2-17 actant le renouvellement du contrat à durée déterminée pour un an à compter du 10 juin 2017,

Vu la délibération D10-3-17 du 13 juin 2017 augmentant le temps de travail de ce poste de 26 heures à 35 heures hebdomadaires,

Il est proposé de réaliser un avenant à ce contrat de travail à compter du 15 juin 2017.

↳ Délibération D12-3-17 : *Après en avoir délibéré, le comité syndical à l'unanimité décide d'adopter cette proposition.*

## 10 | QUESTIONS DIVERSES ET CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES

### ► CALENDRIER DES PROCHAINES RENCONTRES

Le Président rappelle les prochaines échéances

DATE	EVENEMENT	LIEU	HORAIRE
<b>Jeudi 15 Juin</b>	Atelier SRADDET « Complémentarités et solidarités en Bourgogne- Franche Comté »	Chalon sur Saône	Après-midi

<b>Lundi 19 juin</b>	Réunion avec la CCI	Hôtel des services	16h00
<b>Mardi 20 juin</b>	Atelier SRADDET « Ouverture et coopérations avec les territoires voisins »	Besançon	Matin
<b>Mercredi 21 Juin</b>	Journée ADEME de mobilisation des accompagnateurs de projets de la Transition énergétique et écologique	Palais des congrès de Beaune	Journée
<b>22 ou 23 juin ?</b>	Commission services au public		
<b>Mardi 27 Juin</b>	Comité de pilotage TEPCV	Hôtel des Services BLD	Matin
	Réunion Entreprises élus pour le MIF 2017	Centre d'Affaires et de rencontres	18h30
<b>Jeudi 29 Juin</b>	Atelier SRADDET « les grandes mutations/territoires en transition »	Pouilly en Auxois	Matin
<b>Lundi 3 juillet</b>	BUREAU		18h30

### ► QUESTIONS DIVERSES

Le Président laisse la parole à Monsieur PIQUARD, Vice-Président en charge de l'économie.

Monsieur PIQUARD explique que la Chambre des Métiers et de l'Artisanat l'a interrogé pour savoir si le Doubs central retournerait au salon Made In France pour l'édition 2017.

Monsieur BEAUDREY indique que pour apporter une réponse, la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes doit en parler en bureau et définir une position avec son Vice-Président en charge de l'économie, Monsieur ROTH.

Monsieur PIQUARD propose aux interlocuteurs concernés d'être présents à la réunion concernant le MIF que le PETR organise prochainement, pour pouvoir décider du devenir de cette opération en lien avec les entreprises concernées.